



21 mai 2017 : votez NON au referendum sur la Loi sur l'énergie (LEne)

Cette lettre ne traite que d'un seul sujet : le **vote du 21 mai 2017 sur la loi sur l'Energie** (LEne) constituant la première étape de la Stratégie Energétique 2050 (SE2050) de notre pays. Les partis politiques, les associations professionnelles et bien d'autres s'expriment à ce sujet. Comme beaucoup d'autres organisations, **votre comité vous recommande de voter, et de faire voter NON** à cette loi fédérale sur l'Energie du 30.09.2016¹. Le dernier mot vous revient, évidemment.

L'objectif en matière d'énergie n'a pas changé. Il est gravé à l'art. 89 de notre Constitution :

« La Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie. »

Chaque mot importe, leur ordre également.

Commençons par la **production d'énergie**. L'acte fondateur de la SE2050 est assurément la décision émotionnelle prise par le Conseil Fédéral le 25 mai 2011, sans attendre les conclusions de l'enquête sur les raisons de la destruction des 3 réacteurs nucléaires près de Fukushima. La justice japonaise vient de condamner l'opérateur TEPCO et le gouvernement pour négligences, pour n'avoir pas pris les mesures de précaution nécessaires. Nous pensons que la Suisse est mieux protégée par l'action de l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire². Les propriétaires de Mühleberg ont décidé de tirer la prise en 2019 et les 4 autres centrales sont sous surveillance renforcée. Nous pensons qu'il ne faut pas bannir a priori une technologie, par exemple celle élaborée au CERN par le professeur Rubbia utilisant le thorium. La même loi autorise la recherche en matière nucléaire mais interdit de nouvelles installations en Suisse : quel avenir pour ceux qui se lanceraient dans ces projets de recherche ?

Consommation : Par rapport de l'an 2000, la LEne prétend (art. 3) faire baisser la consommation totale d'énergie par personne, par rapport à 2000 de 16% en 2020 et de 43% en 2035, celle d'électricité devant être réduite de 3% d'ici 2020 et de 13% d'ici 2035.

Nous n'acceptons pas cet objectif de réduction drastique de la consommation totale d'énergie finale. La philosophe Jeanne Hersch a dit : « *Le sens profond du développement d'une civilisation [...] est de réduire la peine et le travail de l'homme.* » Réfléchissons un instant aux progrès que nous avons connus durant notre propre existence : la vie de nos parents fut bien plus rude que la nôtre. Ces progrès, nous les devons à une meilleure maîtrise des énergies. Les mots dans notre Constitution ont un sens et leur ordre est important : la première priorité est un approvisionnement suffisant. Les restrictions et limitations sont à réserver aux situations extrêmes.

Nous acceptons encore moins que l'on veuille réduire la consommation totale d'électricité. Nous avons suivi avec intérêt les travaux de la COP 21 fin 2015 à Paris. Notre pays a accepté le protocole final et s'engage donc à réduire les facteurs de dérèglements climatiques. Nous pensons que la rédaction des textes de loi sur l'énergie intègrerait



¹ www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/7469.pdf

² www.ensi.ch/fr/

cet objectif qui n'est pas de diminuer la consommation totale d'énergie mais de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Par exemple, remplacer une part des combustibles et carburants d'origine fossile par des énergies renouvelables. L'utilisation du photovoltaïque et de l'éolien passe par leur transformation en électricité. On ne peut pas vouloir plus de pompes à chaleur pour chauffer les bâtiments, plus de voitures, de camions et de bus électriques, et réduire en même temps la consommation d'électricité. La lutte contre les comportements de gaspillage est trop souvent axée sur la seule électricité. C'est utile de veiller à une plus grande sobriété énergétique, mais avant d'interdire il faut informer...

Nous pensons que l'objectif en matière d'énergie devrait être double : **mieux gérer la consommation finale totale et augmenter la part d'énergies renouvelables**. Nous pensons que les objectifs doivent être définis pour chaque groupe de consommation :

- **Mobilité :** 36,4% du total consommé en 2015 (dont 95,6% de sources fossiles)
- **Economie¹ :** 35,9% du total consommé en 2015 (dont 41,5% de sources fossiles)
- **Ménages :** 27,7% du total consommé en 2015 (dont 54,3% de sources fossiles)

Sur notre site, vous trouverez quelques chiffres relatifs à l'évolution de la consommation de chaque groupe de consommation depuis 2000. La tendance est bonne : la moyenne par habitant diminue régulièrement grâce à l'efficacité énergétique, soit l'amélioration des performances sous l'effet de la concurrence entre fabricants. Pour maintenir cette tendance, il faut encourager la créativité des entreprises et non imposer des baisses de consommation.

L'article 46 LEné pose le principe d'une collaboration avec les milieux économiques. Nous approuvons. Pourquoi les Ménages n'auraient-ils pas droit au même traitement avec des conventions d'objectifs et des incitations ? En 2015, l'énergie finale consommée par les Ménages est consacrée en priorité au chauffage des logements (66,4% du total) et à la production d'eau chaude sanitaire (13,7%). Nous soutenons le principe du Programme Bâtiments qui vise à améliorer l'isolation des bâtiments. Nous ne pouvons pas être d'accord avec l'article 45b qui vise à interdire le remplacement des chauffages électriques fixes à résistances, pour les logements et pour l'eau chaude sanitaire, car il est démontré que le chauffage électrique est plus efficace que les chauffages à combustibles fossiles. De plus, ces appareils sont pilotables à distance et permettent aux distributeurs de gérer les pointes de consommation. Les chauffe-eau thermodynamiques (chauffe-eau PAC) sont sans doute recommandables lorsque les conditions sont remplies pour leur efficacité, mais il n'est pas démontré que le coût supplémentaire est amorti pendant la durée d'utilisation.

Pour conclure : nous sommes d'accord avec le principe de développer l'utilisation des énergies renouvelables tout en restant conscients de leurs limites notamment liées à l'intermittence de l'éolien et du solaire, thermique ou photovoltaïque. Nous pensons que cette loi n'est que l'habillage d'une décision de suivisme de la position de la chancellerie allemande (avril 2011), qui, forte de la puissance économique et financière de son pays, est en train de détruire notre patrimoine hydro-électrique. Nous ne pouvons pas être plus clairs que Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération : **« Il faut remettre l'ouvrage sur le métier, réduire la voilure et viser sobrement à l'essentiel »** (Le Nouvelliste du 28 mars 2017).

Post-scriptum : Retenez déjà la date de notre prochaine rencontre :

Assemblée générale le samedi matin (10 heures), le 7 octobre 2017 au centre Montoly de Gland, suivie d'une pizza-partie !

Association Choc Electrique
choc.electrique@merot.net 079 409 05 16

CCP : 12-380225-5

% J-P Mérot, Prairie 22, 1196 Gland
IBAN : CH14 0900 0000 1238 0225 5

¹ Entreprises, commerces et administrations.